



La FSU Mayotte se joint au préavis intersyndical national pour la grève sanitaire du mardi 10 novembre prochain.

La pandémie souligne à nouveau de manière criante le déficit d'état à Mayotte. Que ce soit dans le service public de la santé ou dans celui de l'éducation, la covid révèle la fragilité de ses services. La FSU Mayotte revendique des mesures d'attractivité et de stabilisation qui, seules seraient à même de permettre les recrutements massifs dont nous avons besoin à l'avenir.

Mais en attendant, la situation épidémique s'aggrave aujourd'hui et les agents de l'éducation nationale ainsi que toute la communauté éducative doivent être protégés.

La FSU a toujours soutenu le maintien de l'ouverture des écoles en raison de l'importance qu'elle revêt notamment pour les plus défavorisés mais pas au prix de la santé des agents. La FSU avait, dès le mois de juin, demandé qu'on procède à des réquisitions de locaux puis à des recrutements massifs d'enseignants et d'agents en général afin de pouvoir accueillir tous les élèves tout en satisfaisant aux exigences des protocoles sanitaires (distanciation, aération, désinfection, limitation du brassage). Nous n'avons pas été entendus, de ce fait les établissements scolaires de Mayotte en raison de leur sur effectif et leur exigüité, ne sont pas en mesure de respecter les gestes barrières.

La situation sanitaire à Mayotte impose aujourd'hui de revenir à des mesures drastiques. Le Ministre a accepté le dédoublement des classes que la FSU avait proposé mais il ne l'a accepté que pour les lycées en omettant de prendre en considération les collèges et les écoles. C'est pourquoi la FSU a maintenu son préavis pour la grève sanitaire d'alerte le 10 et revendique pour tous les établissements :

- Dédoublements des effectifs par alternance hebdomadaire. C'est un pis-aller mais on ne peut pas faire autrement en raison de la non mise en place des moyens que nous avons demandé à la rentrée. Attention, cela ne doit pas passer par un cumul présentiel/distanciel
- recrutement de personnels (AED pour le contrôle des gestes barrières notamment mais aussi agents pour assurer nettoyage et désinfection des salles)
- prise en compte de la situation des personnels vulnérables et de celles et ceux qui vivent avec des personnels vulnérables
- des mesures doivent être prises sur le plan pédagogique parmi lesquelles l'aménagement des programmes et un nouveau calendrier du bac (épreuves de spécialité placées bien trop tôt en mars)
- le jour de carence doit être suspendu immédiatement : il est inacceptable que les personnels paient le prix d'être malade

La FSU Mayotte appelle tous les agents du service public à participer massivement à cette grève du 10 et à demander massivement la tenue dans les établissements de commission hygiène et sécurité